

Point sur la situation sanitaire :

- taux d'incidence de l'Hérault : 1 000 cas pour 100 000 habitants (situation du 30/12/21)
- depuis le début de la crise, 603 agents de la DDFIP 34 concernés par le Covid, dont 146 agents positifs.
- la semaine dernière il y avait 17 agents de la DDFIP 34 positifs, 39 personnes isolées
- les dernières contaminations interviennent dans la sphère privée et non au travail, ce qui est rassurant sur le respect des gestes barrières au travail.

Télétravail (TT) :

- + de 1100 agents équipés ; la DDFIP 34 a un petit stock d'ordinateurs portables (environ 50).
- Circulaire DGAFP du 29/12/2021 relative au télétravail dans la fonction publique de l'État : **3 jours de TT obligatoires (4 si possible) pour les agents équipés, à/c du 03/01, et pendant 3 semaines** ; le chef organise en fonction de l'accueil, des temps partiels, des missions ; les 3 jours sont une cible mais si les missions ne sont pas télétravaillables à hauteur de 3 jours : **pragmatisme**.
- ce dispositif TT exceptionnel **ne concerne pas les nomades** (vérificateurs, huissier, auditeurs)
- la Direction demande à ce que les agents emportent leur équipement de TT (ordi, téléphone, câbles, ..) à la fin de toute journée en présentiel. Les agents doivent pouvoir embrayer sur du TT à tout moment
- les chefs ont eu une visio hier après-midi ; un mail va être envoyé à tous les chefs et adjoints avec rappels de la procédure TT exceptionnel à mettre en œuvre, des consignes sanitaires, et de la conduite à tenir en cas de suspicion ou de cas Covid.

Interventions de la CGT / [Réponses de la Direction](#) :

- Avec le NRP et Chaptal, les collègues de la Div Logistique et des services communs vont être au front. Le PCA n'est pas déclenché donc les accueils restent ouverts. Nous avons proposé d'utiliser une partie de la réserve CHSCT de 25 000 **masques chirurgicaux** pour les distribuer aux agents de la **Logistique, des services communs, aux nomades et aux agents en contact avec le public**. Solidaires et FO FP 34 se sont associés à notre demande.

[La Direction a donné son accord.](#)

- Suite au mouvement de mutation NRP du 01/01/2022, des agents vont devoir faire l'apprentissage de nouvelles missions. Comment cela va-t-il être possible avec les 3j de TT obligatoires ? C'est un casse-tête pour les agents comme pour l'encadrement !

[La Direction admet que la difficulté sera « comment faire monter en compétence les nouveaux agents, sans agent sachant en présentiel » ? Les stages ne sont pas déprogrammés. Les chefs ont été sensibilisés à l'accompagnement des nouveaux.](#)

Pour la Direction un agent nouveau n'est pas totalement exclu des 3j de TT, mais le chef devra organiser de façon à ce que l'agent puisse aussi être formé. La Direction ne veut pas donner de consigne stricte car il faut faire du cas par cas.

Cette réponse nous laisse perplexes ...

Nous ferons donc du cas par cas ! **Si tu es concerné et en difficulté, contacte-nous !**

- Par expérience, nous savons que les jours suivant la mise en place du NRP promettent un beau bazar (agents sans habilitation, indisponibilité d'applications, ...). Nous avons demandé à ce que **les agents non équipés en TT soient placés en autorisation d'absence (AA) le temps qu'ils aient les habilitations leur permettant de travailler.**

Venir sur site sans pouvoir travailler = présentiel inutile = prise de risque en rapport avec le Covid.

La Direction a essayé au maximum d'anticiper cela. Par exemple un pool est mis en place au RH dès le 03/01 afin de redonner les habilitations aux chefs et aider pour celles des agents. La logistique et la CID (les informaticiens) feront aussi leur maximum, mais la Direction a conscience qu'il risque d'y avoir des perturbations applicatives.

Les chefs et agents concernés ont reçu un planning d'intervention de la CID. L'agent doit être présent le jour où la CID vient paramétrer son ordinateur.

Il appartient donc aux chefs d'organiser la présence des agents en fonction de ce planning et de l'avancement des rajouts d'habilitations.

Nous sommes ré intervenus car la DG met la pression sur les AA. Par exemple, les ASA30 ne sont acceptées que pour les personnes vulnérables, ou cas contacts. Les chefs ont, en effet domino, une pression aussi sur les AA qu'ils délivrent. Donc sans consigne de la Direction, ils ne prendront pas la décision de placer un agent non équipé TT en AA durant plusieurs jours !

La Direction l'a admis et intégrera au mail qui va être envoyé aux chefs et adjoints le point suivant : si un agent, non équipé TT, est dans cette situation, le chef devra se rapprocher de la Direction qui arbitrera pour accorder l'AA.

Pour la CGT, éviter le présentiel tant que vous n'avez pas vos habilitations ! Faites-nous remonter si vous rencontrez des difficultés.

- Nous avons attiré l'attention sur la situation des agents de façon générale :

Les cadres A et A+ ont appris le 30/12 qu'il faut organiser les 3j de TT pour le 03/01/22. Ils devront faire un suivi statistique 3 fois par semaine.

Les divisions métiers et ressources sont au rdv depuis des mois.

Tous les agents sont brusqués par ces annonces.

N'oublions pas que la période est chargée niveau métier dans les services/postes !

Le NRP et Chaptal viennent se rajouter à tout ça !!

Nous avons demandé à la Direction d'accompagner les annonces gouvernementales en veillant à ne pas mettre de pression.

La Direction est consciente de cela et en est d'accord.